

an. Le ministère comprenait qu'il était inutile de perdre une autre année. Pourquoi ne pas régler le problème immédiatement? Si cette réduction est injuste, si elle est contraire aux véritables intérêts de l'industrie automobile au Canada, nous pourrions étudier plus tard les faits qui se rattachent à cette industrie et si les résultats tendent à ruiner l'industrie, comme le prétendent nos honorables amis de la gauche, nous pourrions agir pour y remédier. Néanmoins, je ne pense pas que cela soit nécessaire.

M. CAHAN: L'honorable député sait-il pour quelles raisons le premier ministre, le ministre des Finances et leurs collègues ont changé d'avis depuis l'an dernier?

M. McINTOSH: L'honorable député pourrait me renseigner sur ce point. J'aime toujours à m'instruire.

M. CAHAN: Je l'ignore. J'attends pour découvrir la raison qui les a fait changer d'avis. Je demande à mon honorable ami s'il la connaît.

M. McINTOSH: En tous les cas, cela n'a guère d'importance. Le point important est que le tarif est abaissé et que le peuple va en profiter. Je suis d'avis que la commission consultative du tarif va constituer un rouage important. Je n'entends pas dire qu'elle pourra sauver l'avenir commercial du pays, mais je suis d'avis que nous devons l'essayer. Son succès dépend en grande partie de la manière dont ses membres exerceront leurs fonctions. S'ils montrent de la détermination, s'ils envisagent du point de vue national chaque question qui leur sera présentée et s'ils agissent de leur mieux pour l'industrie et les consommateurs, ils feront œuvre utile et justifieront de plus en plus la création de la commission.

J'ai entre les mains un article dont je ne vais pas donner lecture, mais que j'aimerais à faire consigner au harsard. L'auteur est M. Alexander Smith, avocat d'Ottawa. C'est extrait d'un ouvrage intitulé: "A Period of New Beginnings for Liberalism". Il a été écrit en 1921. Les déclarations qui suivent sont importantes, car elles concordent avec celles du Gouvernement actuel et contiennent certains faits touchant de près les impôts douaniers et autres méthodes de taxation. L'article approuve l'institution d'une commission du tarif et l'adoption par le Gouvernement de nouvelles méthodes pour la solution des questions d'ordre public.

M. ARMSTRONG (Lambton): L'honorable député se rend-il compte que l'article a été écrit par un homme qui a été longtemps organisateur en chef du parti libéral?

[M. McIntosh.]

M. McINTOSH: Je le sais parfaitement bien. Je juge l'article non pas au point de vue d'une organisation particulière, mais bien d'après la valeur même de ce que l'auteur a écrit. Je l'ai pris comme étant l'opinion d'un citoyen du Canada, sans m'occuper du parti auquel l'auteur peut appartenir ou avoir rendu des services. Voici l'article:

L'impôt devrait, autant que possible, être direct et visible afin que chaque contribuable puisse savoir à quoi s'en tenir et, par son genre de vie, indiquer la mesure dans laquelle il doit être taxé.

Le tarif douanier, principale source de revenu, avant d'être soumis au jugement du Parlement, devrait être immédiatement et soigneusement revu ligne par ligne, mot par mot, chiffre par chiffre, par des hommes justes et impartiaux,—non par un ministre et des fonctionnaires animés de parti pris politique et conduits par des groupes et intérêts spéciaux,—comprenant bien tous les faits essentiels se rattachant à chaque industrie, afin que dans l'élaboration du nouveau tarif l'on tienne compte avant tout des besoins de revenu et, en deuxième lieu, qu'on rende justice à tout le monde, dans un esprit de conciliation, ce qui constitue le vrai fondement d'une bonne législation là où il y a des intérêts contraires.

On devrait immédiatement s'efforcer de réconcilier l'Est avec l'Ouest, et faciliter ainsi l'union des forces de la nation.

Le jour n'est pas où l'on laissait une secte, une clique, une classe ou un groupe d'individus, dans l'Est ou dans l'Ouest, imposer son intransigeance au reste du pays.

Dans l'élaboration des mesures propres à assurer des revenus, on devrait tenir compte spécialement de la richesse acquise par les individus par suite de la coopération involontaire de la communauté et non à cause de leurs propres efforts.

Le *Ottawa Citizen* commente ainsi cette opinion:

La publication de cette brochure et les discussions qui ont eu lieu d'une façon générale sur la question d'une commission du tarif ont permis au Gouvernement de se rendre compte de l'opinion publique et de créer une commission, comme on l'attendait.

Pour conclure, je voudrais parler du tarif de faveur britannique. Ce tarif de faveur a été établi en 1897. En 1898, on a porté la préférence de $\frac{1}{2}$ à 25 p. 100 et en 1900 à 33 $\frac{1}{3}$ p. 100. Il fait aujourd'hui partie de la politique douanière du Canada, de la métropole et des autres parties de l'empire. Le parti libéral, lorsqu'il a pris l'initiative d'un tarif de faveur, a accompli là un acte important dans l'histoire du Canada ou de l'Empire britannique. Cela a eu pour effet non seulement de lier plus étroitement le Canada avec le Royaume-Uni et les autres parties de l'Empire, mais aussi d'augmenter notre productivité et de créer une concurrence qui a rapporté aux Canadiens des millions, qui a fait du Canada un grand pays d'exportation et qui nous a donné un nouveau point de vue en ce qui concerne notre commerce avec les autres parties de l'Empire et l'étranger.

J'ai déjà dit que le parti conservateur avait à maintes reprises discuté la chose, sans jamais